

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D13-2017

Séance du 23 février 2017 – Convocation du 14 février 2017

Compte rendu affiché le 3 mars 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Guillemette DEBORDE ; Hélène SORREL-DUNAND par Gisèle COIN ; Jean-Jacques DUPERRAY par Gilbert PETITJEAN ; Claire POINT par Myriam MARMONIER ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Budget Primitif 2017

Le projet de Budget Primitif 2017 a été présenté lors de la Commission des Finances du 15 février 2017. Il reprend les grands principes définis lors du Débat d'Orientations Budgétaires et les actions d'investissement à mener au cours de cette année. Ce projet a été élaboré dans une volonté de rigueur budgétaire. Il prend par ailleurs en compte le contexte financier difficile et ses répercussions sur les recettes de la collectivité. La proposition de Budget Primitif 2017 et sa note de synthèse ont été adressés avec la convocation. Le résultat de l'exercice 2016, ainsi que les restes à réaliser en investissement, sont intégrés à la proposition de budget. Conformément à la législation, le vote est opéré par chapitre. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont proposées en équilibre.

La section de fonctionnement est équilibrée à 9 475 023.04€ :

Recettes réelles : 9 415 023.04€

Dépenses réelles : 8 416 722.04€

Dépenses d'ordre : 250 000€

Virement à la section d'investissement : 808 301€

La section d'investissement est équilibrée à 3 298 932.14€

Recettes réelles : 2 072 402.98€

Recettes d'ordre : 1 226 529.16€

Virement de la section de fonctionnement : 808 301€

Dépenses réelles d'investissement : 3 238 932.14€

Le Conseil Municipal à la majorité (6 oppositions : Sylviane CARISSIMI, Pascal NICOT, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS)

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1 à L2312-4,
- VU la loi d'orientation n° 92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République,
- VU la norme comptable M14,
- VU la commission des Finances en date du 15 février 2017,
- VU le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 26 janvier 2017,
- **ADOpte le Budget Primitif 2017 équilibré à 9 475 023.04€ en section de fonctionnement et à 3 298 932.14€ en section d'investissement,**

- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 février 2017
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 23/02/2017
- Publication ou affichage le 24/02/2017

Valérie GLATARD, Maire.

